L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 14 JUILLET 1874. 27me Année.

DUFOUR & LIBERT,
PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 14 JUILLET

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Cie., dans leurs salles d'encan,—Bottes, souliers et brodequins.

Par S. Guichard, sur l'Avenue Carrollton, entre les rues Canal et Tonnemare, une vacherie.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 32 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

Nos relations avec l'Europe.

Dans notre numéro de jeudi dernier nous reproduisions un article de la *Semaine financière*, dont voici un passage :

La Banque d'Angleterre vient de réduire à 2 1/2 p. 0/0 le taux de son escompte. Il y a littéralement, à Londres, encombrement de richesses disponibles ; les affaires n'ont jamais été plus languissantes, et rien ne fait entrevoir la fin de cette stagnation extraordinaire. C'est à grand'peine que les banquiers trouvent du papier à longues échéances, au taux actuel de 2 1/2. Partout du reste, la tendance est la même ; partout la surabondance de l'argent arrête le ralentissement des transactions de toute nature.

Sur tous les grands marchés européens les capitaux en quête d'emplois s'offrent à vil prix et, se portant vers les banques, ne parviennent pas à créer l'activité. Voilà bientôt 3 mois que les bilans de la Banque de France portent l'empreinte d'une stagnation que rien ne modifie : le mouvement des escomptes est considérablement ralenti, les réserves d'espèces atteignent un niveau imprévu.

Cette pléthore de capitaux sur les marchés européens a donné l'idée aux hommes d'initiative en Angleterre et en France, de rendre plus intimes les relations qui existent entre ces deux pays et les Etats-Unis.

La Société fondée à Londres sous le titre de "Mississippi Valley Society of London" s'est proposé de fournir aux capitalistes anglais tous les renseignements désirables sur le commerce et les grandes entreprises minières et industrielles de notre riche vallée.

La proposition de l'association du libre-échange de Bordeaux pour la création de chambres de commerce françaises dans les ports étrangers, a été inspirée par le même désir de multiplier les relations avec l'étranger en facilitant l'obtention des informations.

Depuis l'application de l'admirable invention du télégraphe, les cours des marchandises sur les différents marchés du monde sont réglés par les cours des principaux marchés de consommation. Le coton a cent à New York et à la Nouvelle-Orléans au même prix qu'à Londres et au Havre, à la différence près du change et du fret. Mais on voit par l'extrait qui précède qu'il est loin d'en être de même du cours des capitaux. L'escompte qui est de 2 1/2 à Londres est de 5 à 7 à New York, et de 10 à 20 à la Nouvelle-Orléans. Plethore d'un côté, disette de l'autre.

Il y a là une anomalie qu'il est de l'intérêt commun de faire cesser. La loi économique de l'offre et de la demande doit, un jour, régler le cours de l'argent comme elle règle déjà celui des marchandises. Les Bourses des divers pays devront être mises en communication si intimes que l'équilibre des capitaux soit aussi facile à opérer que celui des produits au moyen de la transmission d'ordres télégraphiques.

Ce ne sera certainement pas l'affaire d'un jour : mais la tendance vers le but existe déjà de l'autre côté de l'eau, il ne s'agit plus pour nous que de l'encourager. Les capitaux fonds un pas timide pour venir à nous, il faut en faire quatre, en faire cent pour aller au devant d'eux.

Mais les capitaux recherchent la sécurité tout autant que les gros profits, et la première condition à remplir pour les attirer en Louisiane, c'est de leur offrir cette sécurité. Si nous n'avons placé dans des conditions politiques normales, il n'y aurait qu'à offrir quelques changements dans notre législation. Malheureusement, nous sommes loin d'être dans une situation normale, et nous avons tout à changer pour nous y placer. Il nous faut pour cela commencer par la base et reconstituer tout notre édifice constitutionnel et gouvernemental, remodeler notre législation et rendre impossible le retour de ces scandales abominables pouvoir qui mettaient les intérêts particuliers à la merci de législateurs vénaux et corrompus.

Nous avons la bien souvent des lieux communs sur la nécessité de relever le crédit de l'Etat et de la ville ; pour notre part nous essaions vouln voir ce crédit complètement mort il y a six ans ; car les usurpateurs n'auraient pas eu l'audace pour multiplier les dettes et les taxes, et nous nous inquiétons médiocrement de ce que ce crédit peut devenir dans l'avenir. Mais ce qui nous préoccupe c'est de ressusciter le crédit particulier ; c'est de procurer à notre agriculture, à notre commerce et à notre industrie, les capitaux qui leur font défaut. Pour cela il faut renverser le système qui a fait du gouvernement, au lieu d'une institution de protection, un instrument d'oppression et de confiscation. Il faut rendre à la propriété foncière et aux créances hypothécaires qui la grèvent la valeur que leur a enlevé l'accroissement progressif des taxes depuis cinq ans.

Allégés des fardeaux qui l'étouffent, la Louisiane pourra respirer, et s'appliquer avec une énergie nouvelle à développer les lumineuses ressources que lui offre la fécondité de son sol. Elle pourra attirer les capitaux européens en leur offrant des prix rémunérateurs mais qui seront loin des taux usuraires auxquels l'insécurité des transactions actuelles a fait monter le prix de l'argent.

Le temps n'est plus où le banquier, le commerçant, le propriétaire pouvaient se désintéresser de la politique, satisfaits qu'ils étaient de pouvoir, grossir leurs fortunes en abandonnant aux politiciens de profession la disposition d'un budget assez léger.

Aujourd'hui, la réforme politique est ce qui doit préoccuper avant tout chaque contribuable, chaque producteur, car la politique a tellement empiété sur les droits particuliers qu'elle a mis en péril l'intérêt du travailleur aussi bien que celui du propriétaire et du capitaliste.

Pour revenir au sujet qui fait l'objet de cet article, nous dirons que la réforme politique est aussi la condition préalable de toute extension de nos relations avec le pays étrangers. Si nous ne parvenons pas à la réaliser, non seulement nous ne pourrons attirer chez nous de nouveaux capitaux, mais nous verrons une grande partie des capitaux étrangers placés ici émigrer pour ne plus revenir. Sans négliger de répondre aux avances qui nous sont faites de l'autre côté de l'Océan, nous devons employer toute notre énergie et faire tous les sacrifices indispensables pour débarrasser la Louisiane de chaînes politiques qui sont en même temps des entraves imposées à l'agriculture et au commerce.

Les célèbres montres "Longines," chez Zimmermann, sont les meilleures et se vendent à des prix très raisonnables.

VENTE DE CLOTURE DE PIANOS D'OCCASION.—Nous reconnaissons à l'actes Non des pianistes l'annonce que M. Louis Grunewald, rue Baronne, publie aujourd'hui dans nos colonnes. Il s'agit d'une vente de pianos d'occasion à très bas prix. Deux sont offerts à $60, un à $90, un autre à $75, deux à $100 et un à $120. Tous ces pianos sont en bon état, et il n'en est pas de meilleurs pour les commençants. De plus, on peut les payer par des à-comptes donnés mensuellement jusqu'au paiement final.

LES IMPATIENCES DU MARÉCHAL.—On lit dans la *Patrie* :

M. Buffet, ainsi que les autres membres du bureau de l'Assemblée nationale : MM. Benoist-d'Azy, Martel, de Chabaud-Latour, Voisin, Carnavon de Pradines, Blin de Bourdon, de Ségur, etc., ont dîné hier soir jeudi à la Présidence. Dans une paternelle réunion, il était difficile que la conversation ne devînt pas politique, et n'est ce qui est arrivé en effet.

[illegible] interrogé, se serait [illegible] sur le compte de M. Thiers, [illegible] le maréchal de Mac-Mahon [illegible] se trouver à Carrolltes sur [illegible] élevé à l'heure dite.

LA FIN DU MESSAGE DE MAC-MAHON. Le télégraphe, de New York lui a tronqué la fin du message de Mac-Mahon ; nous la rétablissons ici :

"L'Assemblée et le gouvernement sont solidairement responsables.

" J'ai le désir de remplir tous mes devoirs, et mon devoir le plus impératif est d'assurer au pays des institutions définies, la sécurité et le calme.

" J'ai chargé le ministère d'informer la commission constitutionnelle des points sur lesquels je crois qu'il est essentiel d'insister."

La fin de la première de ces deux phrases a une signification bien nette et ce n'est pas la partie la moins importante du message. On peut la rapprocher de la conclusion tirée par le *Figaro*, reproduite dans nos dépêches, et qui a fait soupçonner ce journal pour quelques jours. Le *Figaro* a été puni pour avoir dit indirectement ce que beaucoup de gens ont pensé.

CONFLIT DE JURIDICTION.— Nous publions, dans une autre colonne, la décision rendue par le juge Atocha, de la Cour Supérieure Criminelle dans l'affaire Esteban Riguelmy, un vendeur de billets de loterie de la Havane. Cette décision se trouve en conflit avec une décision rendue par le juge Saucier, de la 6ème Cour de District, qui, avait ordonné la mise en liberté de Riguelmy sur une demande de *habeas corpus*. La question est très compliquée et la décision du juge Atocha soulève des points de droit délicats. Comme il le dit lui-même il a agi à désirer que la Cour Suprême put être saisie de la question afin de mettre fin à toute incertitude et d'éviter de nouveaux conflits de juridiction entre les Cours de District dans des cas analogues.

C. H. Zimmermann, 139 rue du Canal ne vend que du VRAI JAIS ANGLAIS.

DETTE ET PAYEMENT.—Et que ne prenez vous un billet pour le dernier concert-loterie de la Bibliothèque Publique du Kentucky ! Quelle chance que celle qui peut vous procurer assez d'argent pour rendre votre vie confortable jusqu'au dernier jour ! Vous ne pouvez vous stadetter pour un billet, mais vous pouvez en payer un et vous assurer ainsi la chance d'une fortune tout à fait égale à celle de tout autre détenteur d'un pareil billet. Le tirage ne respectera ni ne favorisera personne. Toi, du moins, à défaut d'autre exemple dans le monde, tous les hommes et femmes sont égaux.

MEUBLES! MEUBLES!!—Il y a meubles et meubles, de même qu'il y a fagots et fagots. Si vous voulez de beaux et bons lits Victoria, des sideboards bien confectionnés, des tables et des chaises bien solides, des armoires dans lesquelles les insectes ne pénétrent point, d'élégants sofas, —le tout à TRÈS BON MARCHÉ—adressez-vous à M. Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Ligne Stanchée de Washington de 6e ward.

Cette énergique ligne s'est assemblée hier soir dans son local ordinaire au coin des rues Bayou et Johnson. Nous avons été surpris d'y voir une si grande affluence de votants, et parmi eux beaucoup d'hommes considérables, tels que MM. A. B. Philips, M. Musson, le Dr E. de Blanc, A. A. Mouton et Wm. François qui n'ont jamais pris part à la politique active bien qu'ils y aient grandement intéressés.

L'empressement qu'ils ont montré hier soir pour une affaire qui intéresse si vivement tout homme appartenant à la race blanche est un signe certain que nous voulons donner à l'ennemi une terrible besogne à faire à la prochaine élection.

Le meeting a été harangué par MM. A. B. Philips, Chas. Keller et H. Winnschief qui ont fait d'excellentes remarques sur le but pour lequel la Ligue Blanche a été organisée. Pendant la première partie de la séance, on a lu et reçu le rapport du comité sur la constitution et les règlements, et la constitution a été adoptée à l'unanimité dans son ensemble. La constitution pourvoit à la nomination des comités suivants :

Finance.—Naturalisation et enregistrement.—Investigation. Après avoir expédié d'autres affaires de grave importance, la ligue s'est ajournée pour se réunir de nouveau mardi, 21 juillet à 8 heures du soir.

Incendie rue du Canal.

Dimanche matin, vers une heure et quart, le feu s'est déclaré dans le magasin de M. L. Lange, rue du Canal No 164.

L'alarme a été donnée aussitôt et le département de l'incendie s'est rendu promptement à l'appel.

Quand les pompiers sont arrivés, cependant, les flammes avaient fait déjà tant de progrès, qu'il a été impossible de sauver le magasin et les marchandises de M. Lange. On a dû se borner à empêcher le feu de s'étendre, ce qu'on a réussi en partie.

Les dégâts sur la bâtisse, appartenant à M. Alexandre Grailhe, demeurant en France, représenté par MM. A. Rochereau & Cie., sont évalués à $3,000 et sont probablement couverts par une assurance, mais nous ignorons dans quelle compagnie.

Le fonds de magasin de M. Lange, qui a été entièrement détruit, était estimé à $30,000 et assuré pour $5,150 dans la compagnie Hartford, $5,000 dans la compagnie des "Travailleurs" et $5,000 dans la compagnie "Crescent."

Le magasin voisin, au No. 166, occupé par M. E. Seibold, relieur et libraire, a été assez considérablement endommagé par l'eau. Le fonds du magasin est assuré pour $16,000 dans la compagnie des Marchands et dans la compagnie de l'Ætnat.

Un jardinier particulier de la rue du Canal, nommé Andy Hopkins et l'officier de police Connor déclarent avoir trouvé les portes de derrière du magasin de M. Lange ouvertes.

Un second incendie.

Vers deux heures et demie hier matin le feu a pris à une maison basse en bois, sise rue Marais, entre Chasselas et Moreau, appartenant à M. Matias et occupée par Manuel Barca.

La bâtisse a été consumée et les pertes, évaluées à $500, sont couvertes par une assurance à la compagnie Germania.

On ignore la cause de l'incendie.

Un suicide.

Dimanche après midi, vers six heures, Henry Finn, allemand de naissance et âgé de soixante-huit ans, s'est suicidé, au No 23 de la rue des Français, en se pendant.

Henry Finn était bien connu dans son quartier ; sans être riche, il était à l'abri du besoin, et toute sa vie a été consacrée au travail. Il laisse une fille qui est mariée à M. Christian Stander.

On ne se rend pas bien compte des causes qui ont poussé le malheureux vieillard à cet acte de désespoir.

On dit qu'il souffrait d'une maladie de poitrine, et que depuis la mort de sa femme, il y a huit ans, il était resté taciturne et morose.

Il logeait chez Mme White, qui lui louait deux chambres. Dimanche après-midi, il est resté seul dans la maison, et il a profité de cette solitude pour mettre à exécution le projet qu'il nourrissait certainement depuis longtemps.

Il a passé une corde dans l'imposte d'une porte, et faisant un nœud coulant au bout, il est monté sur une chaise, après avoir mis le cou dans le nœud fatal, et il s'est élancé dans l'espace.

Les autres locataires de la maison, en rentrant, l'ont trouvé accroché à la porte et ne respirant plus.

On suppose qu'il a eu la colonne vertébrale brisée en tombant, car son visage ne portait pas les traces de la strangulation.

Un voleur grièvement blessé.

Dimanche matin, vers trois heures, un individu répondant au nom de Broffy a trouvé le moyen de se faufiler au second étage de la bâtisse sise au coin des rues Gravier et Ste-Claire, où plusieurs des garçons de l'hotel St-Charles ont élu leur domicile.

Il va sans dire que le but du visiteur matinal était le vol ; mais il avait compté sans ses hôtes ; car, ceux-ci l'ayant découvert, se sont empressés tout d'abord de fermer toutes les issues du rez-de-chaussée ; puis, ils ont donné la chasse au voleur.

Voulant s'esquiver, Broffy est descendu par une fenêtre et a voulu passer par-dessus une barrière avec des grilles en fer ayant la forme d'une lance. Dans l'obscurité, il a mal le pied sur une des pointes et s'est blessé si grièvement qu'il n'a pas pu continuer sa route et qu'il a été recueilli par un agent de police, au coin de Commune et Ste-Claire, perdant beaucoup de sang.

Il a été envoyé à l'hôpital de Charité.

Un homme qui marche sur l'eau.

Le fameux nageur Clark doit donner ce soir, à cinq heures et demie, à Carrollton, une exhibition de ses talents. Il prétend être le plus rapide de tous les nageurs, mais il fait quelque chose de plus merveilleux encore, il marche sur l'eau. Tous ceux qui voudront assister à cet exploit, n'ont qu'à se trouver à Carrollton sur [illegible] élevé à l'heure dite.

Un nouveau meurtre.

Vers neuf heures dimanche soir, un métis de nom de Joseph Albro, âgé [illegible] tranquille de Gaux, a été grièvement [illegible] des Ste-Philippe où il a été transporté dans un coma et où l'a rejoint à l'hospital de charité.

Il avait à l'abdomen une terrible blessure faite avec un stylet, dont on ne connaît [illegible] assistait. Après avoir souffert [illegible] longtemps, il est mort vers onze heures.

A toutes les questions qui lui ont été posées pour savoir le nom de son meurtrier, il est resté muet, il est évident qu'il a été victime d'une vendetta, et que [illegible] les malfaiteurs s'étaient [illegible] son secret qu'il emporte avec lui dans la tombe.

Il aura probablement encore un payement que la police ne pourra jamais approfondir.

On a arrêté, cependant, sur un soupçon fondé en soi, les meilleurs et les meilleures deux [illegible] nommés Thomas Arthur, Paul Venuto, Salvador Don Paul, Joseph Beltato, Chase Théodoro, Anevanuto, Maria Debarta et Catarina Calcedo.

Un Fou Mort le Champagne Président de Police du Bord.

Il a été donné à un de nos reporters d'assister *de loin* à une scène assez singulière à la station du cinquième precinct de police, dans la matinée du 4 courant.

Un pauvre malheureux, privé de raison et dont il a été impossible de connaître le nom, a été arrêté avant-hier et enfermé dans une cellule.

Bientôt, il a eu un accès de folie furieuse et il s'est mis à se démener dans son cachot comme un lion dompté. Ayant réussi, on ne sait trop comment, à s'emparer d'un long morceau de bois armé d'un crochet au bout, il est parvenu à attirer [illegible] vers la barreaux de sa prison un baril à demi plein de bouteilles d'eau videes et de débris de toute sorte. Ce travail a été long, mais le fou, que personne ne regardait, l'a accompli après une heure d'efforts désespérés.

Plongeant sa main dans le baril, il s'est armé de bouteilles et de vieux morceaux de fer.

Le premier gardien qui a ouvert la porte de sa cellule a été assailli par lui et a dû se retirer précipitamment devant une grêle de projectiles.

On a dû tenir conseil pour se rendre maître du fou, qui menaçait quiconque [illegible] s'approcher de lui.

Enfin, un médecin aliéniste, armé de pied en cap, avec la bienveillante autorisation du [illegible] a reçu l'ordre d'attaquer la forteresse et de l'obliger à se rendre.

Il a réussi sans trop de difficulté, car le fou intimidé à la vue du terrible outil de destruction de son adversaire s'est rendu à discrétion.

On s'est hâté de lui lier les mains, et hier on l'a envoyé à l'asile des aliénés.

Les gardiens de la station du cinquième precinct de police assurent une autre histoire, supérieure de cinq mètres à celle-ci, mais ayant le défaut de paraître moins authentique.

Quelques-uns, mais, par bonheur, rares, prétendent que le fou a trouvé dans [illegible] de la police, un flacon de champagne [illegible] qu'il a vidé jusqu'à la dernière goutte, et qu'ensuite, ivre de vin, il a commencé à démolir les portières et presque tous les verres de [illegible] qui ont été brisés par la grêle, qui tombait à toppos et en morceaux sur le plancher [illegible] dans la rue, [illegible] Lorsque tous les verres, [illegible] sans vitres, un [illegible] qui constituait leur marche, [illegible] fuyaient [illegible] blessés par les éclats de verre volant en morceaux.

COUR CRIMINELLE SUPÉRIEURE.

Vendredi, 10 juillet 1874.

Le juge Atocha a rendu la décision suivante :

L'Etat de la Louisiane sur le jugement d'Eugène Stalle, juge de la Deuxième Cour de police municipale de la ville de la Nouvelle-Orléans. Mandamus.

C'est une demande de juge de la Deuxième Cour de police municipale de la ville de la Nlle-Orléans, l'Hon. E. Stalle, qui décide que la Cour Criminelle Supérieure a [illegible] sous son autorité dans le but d'obliger le [illegible] Cour Criminelle à remplir les devoirs que la loi lui indique. Les faits sur lesquels cette demande a été basée sont entièrement comme suit : Esteban Riguelmy fut arrêté en vertu d'une loi [illegible] de la Nlle-Orléans, l'Etat de la Louisiane contient certaines restrictions sur la vente de billets de loterie dans les limites de la ville de la Nouvelle-Orléans, déclarant qu'une pénalité [illegible] encourue par le contrevenant. (La juridiction et la question de la pénalité sont laissées [illegible] Riguelmy ; le shérif s'empara de la personne de [illegible] que le prisonnier consentait à [illegible] celui-ci, sans avoir entendu les plaidoiries, le renvoya au donnant pour raison [illegible] avait, à différentes reprises, [illegible] cet [illegible] sous l'empire de la [illegible] Etats avait agi en inconstitutionnelle.

Le juge Stalle, croyant que le magistrat [illegible] juridiction en voyant un grand mal dans l'annulation de l'autorité des juges de police, qui, bien que leur juridiction soit limitée, sont, aussi loin qu'elle s'étend, les représentants de l'Etat, étant en outre d'avoir [illegible] conformés à un ordre illégal en mettant en liberté le prisonnier qu'il avait été chargé de garder en prison, a prié la Cour Criminelle Supérieure d'intimer à l'effet d'exiger un accomplissement de devoir de la part d'un subordonné, et, par conséquent, de la manière voulue ; la Cour Supérieure a accordé la demande. Le Législateur, en créant le tribunal, considérait la nécessité d'une Cour Criminelle ayant la juridiction nécessaire, et ainsi il a déclaré dans la première section de la loi, que "ce tribunal sera revêtu de tous les pouvoirs et devra remplir tous les devoirs d'une Cour de la juridiction la plus élevée en matières criminelles, aux yeux de la loi commune." "Elle pourra lancer des *writs* d'habeas corpus, des *writs* de mandamus, tous les *writs* nécessaires à l'exercice de sa juridiction." Il est donc évident que sa juridiction ne s'arrête pas aux limites dans lesquelles la première Cour de District a été ; est encore évident que la Cour Criminelle Supérieure ne prétend pas à une autorité extraordinaire quelconque, mais elle a [illegible] valeureuse d'avoir toute la juridiction qu'il lui faut.

Nous n'avons pas besoin de consulter la loi Commune pour y trouver la définition du writ de mandamus. Le Code de procédure en parle dans l'article 833, comme d'un "ordre émanant [illegible] d'un acte spécifique." L'article 834 dit que "le but de cet ordre est d'empêcher un déni de justice ou la conséquence d'une police défectueuse ; il faudrait conséquemment, qu'il fut lancé dans un cas où la loi n'a point indiqué les moyens ordinaires, où le devoir périodique n'a été guéri par ce moyen." Or qu'une constitution égoïste demande d'une manière aussi [illegible] que lequel on trouvera combinés les temples, les atmosphères, les déposits, les atomes et les "Stomach Bitters" de Hostetter sont l'antique préparation au monde qui contienne les éléments sanitaires essentiels en quantité suffisante pour en extirper [illegible] des [illegible] de. Cet agréable et puissant diurétique, végétal [illegible] dans le vrai sens du mot, un restaurateur, dur et [illegible] de la vigueur en corps, rétablit la régularité des [illegible], enrichit le sang dégénéré, et [illegible] le estomac.

Succès hors pair le matelas.

Les droguistes qu'ils vendent en gros ou en détail, disent généralement qu'aucun des remèdes offerts au public n'obtient autant de succès que le Quinine Wine de Peruvian Bitters ; ajoutons que la raison n'a encore rien inventé de semblable pour [illegible] les maladies de poitrine qui en font un remède souverain pour [illegible] maladies de foie et celles qui proviennent du sang, telles que scrofules et maladies de peau.

Le Medical Discovery non seulement réalise les espérances des personnes qui en font recours, mais les surpasse de beaucoup. Ceux qui lui sont redevables de leur guérison sont des sanscrits [illegible] Aussi n'est-il pas étonnant que [illegible] ait tant de place à sa disposition que [illegible] à leur disposition une grande quantité de ce précieux remède.

Jemp, Iowa, 5 mai 1873.

Au Dr. R. V. Pierce.

Cher monsieur,—Nous vous annonçons avec plaisir que vos remèdes se sont vendus plus [illegible] que tous les autres ensemble. Nous les considérons comme les meilleurs qu'il y ait. Tout le monde en fait l'éloge.

Sincèrement vôtre R. L. SMITH & Co.

Décédé hier, à dix heures et demie du matin, à l'âge de trente-cinq ans, AUGUSTIN BENTIN, natif de St. Jacques (La.) Les amis et connaissances [illegible] Camille Bertin, Blanc et [illegible] sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures P. M. Le convoi mortuaire partira de sa dernière résidence, rue Dauphine, entre les rues Lafayette et Orléans.

[illegible] depuis [illegible] Hostetter's Stomach Bitters [illegible] Ward.—"Des remèdes de secte, tels que le Dr. Pitcher, entre autres, [illegible] CE SOIT, [illegible] Un espère que tous les vrais [illegible] auront [illegible] et [illegible] [illegible] Hostetter's Stomach Bitters [illegible] [illegible] [illegible]